Réponse

.

Nature et objectifs de l'audit réalisé par l'expert-comptable

- Il s'agit d'un audit externe contractuel réalisé par un expert-comptable sur les

activités « facturation-règlement- comptabilisation » de la société IMOSEM.

- L'audit financier vise à repérer les anomalies comptables, les informations comptables ou financières inexactes, insuffisantes ou omises.
- L'audit de conformité consiste à évaluer la conception et le fonctionnement des procédures, à faire des préconisations pour améliorer les dispositifs en place.
- Cette mission d'assurance conduit à délivrer une opinion sur la présence d'anomalies comptables, évalue le détournement et permet de conclure sur la qualité des procédures mise en place sur les activités « facturation-règlement-comptabilisation ». La mission de conseil permet de souligner les points faibles de l'organisation et de proposer de nouvelles procédures.
- Ce n'est pas un audit sur les comptes annuels complets historiques mais plutôt une autre mission d'assurance et de conseil d'origine contractuelle.

Caractéristiques générales de cet l'audit

- Mission d'opinion : l'expert -comptable a une certaine liberté dans le choix des éléments à

contrôler et des outils de contrôle. Il délivre une opinion avec un niveau d'assurance raisonnable basée sur un jugement objectif et personnel.

- Professionnel indépendant l'indépendance de l'expert-comptable lui assure l'impartialité et l'objectivité. Elle conforte son esprit critique.
- Démarche objective : l'expert-comptable collecte des éléments de preuves qui confirment les dysfonctionnements dans l'organisation, les malversations et les fonds détournés. Il vérifie le respect des différentes assertions comptables : réalité, exhaustivité, évaluation, séparation des exercices, classification et le fonctionnement des procédures et dispositifs de contrôles internes prévus.

- Démarche normée : l'expert-comptable respecte les normes de travail et les normes de comportements de l'Ordre des Experts Comptables.
- Approche par les risques : l'auditeur définit les tâches, les opérations qui risquent de comporter des anomalies et des dysfonctionnements significatifs.
- Contrôle non exhaustif : l'expert-comptable sélectionne un ou des échantillons d'opérations à risques pour contrôler des documents ou la réalisation des procédures ou traitements prévus sur une certaine période.